

09 juin 2022

Réponse 1 Quel sont vos commentaires généraux quant à la portée du projet?

Le registre des loyers est une contrainte de plus pour les propriétaires et non nécessaire. Déjà les propriétaires ont des contraintes avec:

le TAL par les fixations de loyer ou le locataire n'a qu'à dire qu'il refuse l'augmentation de loyer et désire demeurer dans le logement. Le propriétaire doit envoyer par huissier 3 envois et une demande de fixation au TAL. Déjà le propriétaire est pénalisé par des frais d'environ \$350.00 et d'une perte de temps énorme. Les barèmes de fixations de loyer sont déraisonnables et ne couvrent pas les frais encourus par le propriétaire

Par le service des permis et inspections ou dans bien des cas le locataire brise intentionnellement son logement et fais appel à celui-ci afin d'avoir des compensations et rendre le propriétaire responsable

Par le service d'incendie, ou dans bien des cas le locataire brise intentionnellement dans son logement les appareils de sécurité et fais appel à celui-ci afin d'avoir des compensations et rendre le propriétaire responsable.

Le propriétaire est en détresse en ayant un immeuble non rentable, impossible à gérer.

Le règlement infantilise les locataires en les déresponsabilisant en permettant à ceux-ci de créer des abus envers les propriétaires .

Réponse 2 Quels aspects de la certification Propriétaire responsable appréciez vous le plus et pourquoi?

Aucun. Le locataire à aussi des responsabilités. Ce registre ouvre la porte au locataire de créer des demandes abusives envers les propriétaires

Réponse 3 Quel aspect du registre des loyers appréciez vous le plus et pourquoi?

Aucun. C'est un moyen de plus pour mettre des bâtons dans les roues dans la gestion de l'immeuble du propriétaire et créer des demandes abusives de la part des locataires.

Réponse 4 Quels aspects de la certification Propriétaire responsable vous préoccupent le plus et pourquoi?

Pourquoi rendre le propriétaire responsable? Le locataire à aussi des responsabilités, et souvent celui-ci fait des demandes abusives au propriétaire afin d'avoir compensation

Réponse 5 Quels aspects du registre des loyers vous préoccupent le plus et pourquoi?

Ce qui est inquiétant, c'est de donner des protections non nécessaires au locataire , quand en ce moment il est surprotégé par le TAL, le service permis et inspection, et le service des incendies, ainsi que par les organismes communautaires qui ont proliférés de façon incompréhensible depuis quelques années.

Réponse 6 Si vous aviez à bonifier le projet, que proposeriez vous?

Je propose de mettre ce projet dans les oubliettes et d'arrêter immédiatement ce débat et d'abandonner ce projet.

Mémoire, 09 juin 2022

Opinion au sujet du projet de règlement du registre des loyer

Je suis Pierre Paul Joubert. J'ai acheté un 3plex le 28 avril 2021 au 10220 rue Parthenais, Montréal. Très rapidement, j'ai constaté que je me suis retrouvé avec un locataire qui utilise les services du provincial et de la ville pour causer intentionnellement des dommages à son logement et demander compensation au propriétaire.

Je constate que ce locataire est sur protégé par le TAL, les services des permis et inspections, services des incendies.

Je me retrouve à être responsable des malveillances de cet occupant, qui utilise de façon abusive les services gouvernementaux et municipaux.

Le registre des loyer sera une contrainte de plus pour moi, car elle est un autre levier pour ce locataire pour me causer des préjudices et abuser de mon statut de propriétaire ou celui-ci utilise les services municipaux déjà offert pour surprotéger ce locataire.

Le registre des loyer se doit d'être un projet abandonné par la Ville pour les raisons suivantes:

1. Revenu Québec me demande déjà de déclarer les montants de loyer pour chaque logement que je loue.

2. Le TAL a un barème pour les fixations de loyer qui ne correspondent pas aux dépenses réelles que je dois assumer, car ceux-ci sont trop bas et la rentabilité est de plus en plus compromise d'année en année.

Le TAL par les fixations de loyer ou le locataire n'a qu'à dire qu'il refuse l'augmentation de loyer et désire demeurer dans le logement me cause préjudice. Le propriétaire doit envoyer par huissier 3 envois et une demande de fixation au TAL. Déjà le propriétaire est pénalisé par des frais d'environ \$350.00 et d'une perte de temps énorme pour avoir une minime augmentation qui ne reflète pas la réalité du coût de fonctionnement de l'immeuble. Les barèmes de fixations de loyer sont déraisonnables et ne couvrent pas les frais encourus par le propriétaire.

3. par le service des permis et inspections ou dans bien des cas le locataire brise intentionnellement son logement et fais appel à celui-ci afin d'avoir des compensations et rendre le propriétaire responsable.

4. Par le service d'incendie, ou dans bien des cas le locataire brise intentionnellement dans son logement les appareils de sécurité et fais appel à celui-ci afin d'avoir des compensations et rendre le propriétaire responsable.

5. Le propriétaire que je suis est en détresse en ayant un immeuble non rentable, impossible à gérer, le registre des loyer ne fera que mener mon immeuble à sa perte.

Le règlement sur le registre des loyer se doit d'être abandonné pour les raisons invoquées ci-haut. En tant que propriétaire la charge de responsabilité est trop lourde et ce règlement ne fait que me donner encore des responsabilités envers des locataires qui ne respecte pas leur devoir et abuse de ma situation de propriétaire. Je suis un propriétaire en détresse, et la ville ne m'offre aucune aide, mais elle me mettra encore plus de contrainte pour me nuire.

Je considère que le propriétaire que je suis ainsi que mes collègues contribuent à la bonne marche de la ville , et je ne comprend pas pourquoi la Ville de Montréal s'obstine à encourager ceux qui contamine en leur offrant des sur protections par leur services municipaux. Je me sens abusé et persécuté par ce projet de règlement sur le registre des loyer.

Ce règlement se doit d'être abandonné.

Pierre Paul Joubert